



Nous avons conclu ainsi la lettre que nous vous avons adressée par publipostage le 17/4/2023 :

« Nous appelons les conseils des composantes à se prononcer contre la modification des statuts proposée par la présidence et contre la sortie précipitée de l'EPE. Nous avons des propositions à formuler et demandons à être entendus. *Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes* »

Fidèles à nos engagements, nous avons exposé certaines de nos propositions, mais ...

Une sortie prématurée de l'expérimentation sans bilan c'est toujours non !

Une modification à la marge de statuts expérimentaux

Nous sommes favorables à l'intégration des Universités Membres Associées (UMA) Versailles et Evry. Pour cela, il faut **modifier nos statuts** et le **vote des composantes universitaires sera sollicité** à cette fin. Ceci est prévu par l'article 46 du Décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts :

*« Sur proposition du comité de direction, le projet de modification des présents statuts est soumis à **l'approbation** des établissements-composantes, **des composantes**, des universités membres-associées et avis des ONR-OR partenaires. »*

La modification proposée est, en apparence, mineure : il s'agirait de mettre en concordance le texte pour substituer Université Intégrée (UI) à UMA.

... mais le diable se cache dans les détails ...

Nos statuts actuels ont été conçus pour la **période expérimentale** commencée en 2020, imaginés dès 2018. Le projet de la présidence est de les **acter définitivement, sans bilan approfondi ni modification sérieuse**, pour se fondre en un « grand établissement » dont le code de l'éducation prévoit qu'il puisse déroger à de nombreux articles qui fondent une université, et son caractère universel que nous défendons, en particulier ceux portant sur la composition du Conseil d'administration, la structuration en composantes universitaires (UFR, IUT ...), sur les droits d'inscription, etc. **Pourquoi tant de hâte ?**

Un calendrier encore une fois précipité sans raison

Nul besoin de se hâter ! L'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 **portant sur les sorties d'expérimentation** prévoit que « *Les expérimentations conduites en application de la présente ordonnance font l'objet d'une évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) au **plus tard un an** avant le terme de la **période maximale de dix ans** à compter de la publication de la présente ordonnance* ». **Nous**



avons ainsi jusqu'en 2028 pour procéder à la sortie de l'Etablissement Public Expérimental (EPE).

Or, la présidence va demander aux conseils des composantes puis au CA de l'Université Paris-Saclay, en sa séance prévue le 4 juillet 2023, de se prononcer en faveur de la sortie de l'expérimentation avec ces mêmes statuts.

Donnons-nous le temps du bilan : une autre expérimentation est possible

Le SGEN-CFDT, **porteur d'un syndicalisme de proposition, réformiste**, fidèle à ses valeurs, **demande** qu'un **bilan rigoureux et collégial soit opéré** sur cette phase expérimentale qui a :

- vu ses premiers pas en pleine crise COVID, **altérant profondément le fonctionnement** de nos collectifs de travail ;
- mis en place des **structures aux cotes mal taillées (Graduate Schools, Ecole universitaire de 1^{er} cycle)** pour lesquelles il est impérieux de **procéder à une analyse raisonnée** de leurs fonctionnements, souvent hétérogènes, pour définir clairement leurs compétences et responsabilités.

Le SGEN-CFDT rappelle qu'il a, dès l'origine et régulièrement, soutenu le projet de l'Université Paris-Saclay rapprochant universités, écoles et organismes de recherche, et souhaite :

- aboutir **au 1er janvier 2027 à une université durable, inscrite dans le temps long**, comprise et acceptée par l'ensemble de ses personnels ;
- cesser d'agir **dans l'urgence permanente** et permettre ce **travail collectif de bilan** sur le fonctionnement de l'université portant, en particulier, sur la place des composantes, les rôles des services centraux, etc., les statuts et le règlement intérieur (RI) associé, sur les structures de coordination (GS, EUPS) mais aussi **effectuant une véritable cartographie** des emplois du périmètre «employeur» (BIATSS, enseignants-chercheurs, PRAG/PRCE) indispensable boussole pour guider toute action politique.
- construire un projet incarnant **sincèrement une ambition commune** telle qu'affichée en préambule du décret portant création de l'université Paris-Saclay !

Le SGEN-CFDT demande que **le calendrier de la sortie** de l'expérimentation **soit repoussé d'au moins deux années** et propose qu'un tel bilan se déroule courant 2023 et 2024, conformément à ce qu'à déclaré notre ancienne présidente d'université Sylvie Retailleau, devenue Ministre pour qui les statuts définitifs de la sortie de l'expérimentation ont aussi vocation « à **corriger les dysfonctionnements observés lors du fonctionnement de l'EPE expérimental**. Des adaptations peuvent alors être nécessaires et doivent être faites, sans dénaturer bien sûr le projet initial. » (News Tank, Article n°289857 - Publié le 25/05/2023).

La présidence sollicite le vote favorable des conseils de composantes afin de s'en saisir lors du CA du 4 juillet prochain.



« Le SGEN-CFDT appelle les conseils des composantes à se prononcer contre la sortie précipitée de l'EPE afin de se donner le temps du bilan, d'en corriger les dysfonctionnements, et refuser le passage en force.

« Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes »

Retrouvez nos publipostages

<https://hebergement.universite-paris-saclay.fr/sgen-cfdt-saclay/Publipostages.html>